

La légitimité de l'élevage ou *De la légitimité au droit*

Séance publique de l'Académie d'agriculture de France du 16 novembre 2022

Michel Rieu, agroéconomiste

Membre de l'AAF - section « Élevage » -GT Statut Juridique de l'Animal

Qu'entend-on par légitimité ?

Postulat : Sur le long terme

Seules les actions légitimes perdurent

En particulier dans les sociétés fondées sur la démocratie

De quoi parlons-nous ?

1. **Légitimité** : le sens que nous lui donnons
2. **L'élevage des animaux** (activité agricole) : **légitime** !
Cette activité rend des services à la société.
(Position du GT Statut Juridique de l'Animal de l'AAF)
3. Pourquoi se poser la question de la légitimité
quand il est question du Statut Juridique des Animaux ?

Légitimité, qu'est-ce que cela signifie ?

- ▶ **Légitime** = qui est juste pour la société (norme sociale)
Légal = qui est conforme à la loi
 - ❑ La légitimité ne découle pas de la loi, elle doit la déterminer.
 - ❑ Légitime & non légal ou inversement.
- ▶ Légitime = nécessaire ou utile et sans opposition sociale significative
- ▶ Gradients (plus ou moins légitime) : société pas unanime !
- ▶ Des réserves
 - ❑ Être nécessaire ou utile = pas toujours sans impacts négatifs...
 - ❑ **Élevage légitime, mais...**
Pas tous les élevages : des élevages, systèmes ou modèles ne le sont pas
Pas indéfiniment

Les légitimités de l'élevage

Cadre géographique, donc socio-économico-politique

- ▶ Changement de droit sur les animaux d'élevage dans les « codes » français
 - ❑ Représentations sociales évoluant : modes de vie, connaissances scientifiques...
 - ❑ Les débats de société : bien-être, impacts, logiques économiques...
- ▶ Pourtant l'Union européenne est présente
interactions juridiques nombreuses (ex. directives Bien-être animal)
- ▶ Pour une certaine « universalité » des principes
le reste du monde -humanité et nature- pas exclu

Les légitimités de l'élevage

Les besoins nutritionnels

- ▶ **Légitime d'élever des animaux pour se nourrir**
- ▶ **Des protéines et nutriments essentiels**
(acides aminés, acides gras essentiels, minéraux spécifiques, énergie concentrée...)
 - ❑ dans viandes, lait, œufs et leurs produits diversifiés
 - ❑ d'animaux terrestres ou aquatiques
- ▶ **De manière adaptée**
Quantités et proportions adaptées à l'âge et l'activité des personnes
Sans excès qui peut être néfaste
- ▶ **Des alternatives ?**
 - ❑ Protéines végétales : difficulté à satisfaire tous les besoins de tous
 - ❑ Protéines animales « de synthèse » : doutes sur soutenabilité et acceptabilité

Les légitimités de l'élevage

Usages sociaux et cultures

► **Nombreux usages sociaux**

- ❑ Produits non alimentaires (cuirs, laine, etc.) : alternatives fossiles
- ❑ Production d'énergie (méthanisation des déjections...)
- ❑ Traction (préparation du sol et semis, assistance au travail agricole, transport)
Avenir face à la crise de l'énergie ?
- ❑ Nourriture des animaux de compagnie carnivores, à base de coproduits animaux

► **Modes de vie et culture**

- ❑ Consommation de produits animaux : culture, convivialité, lien social, partage
- ❑ Différentes traditions qui reflètent la richesse culturelle du monde
- ❑ Évolutions : marqueurs sociaux, traditions mises en cause (corrida, chasses...)
- ❑ La mise à mort, une fin assumée, mais pas sous toute ses formes

Les légitimités de l'élevage

Mise en valeur de milieux naturels

- ▶ Pâturage et parcours : seule mise en valeur possible de certaines zones (montagne, zones humides, trop sèches, pierreuses, pentues, arides...)
- ▶ Seule valorisation possible d'une partie de la biomasse
- ▶ Dans certaines zones, l'élevage = seule activité économique possible
Et disparition de l'élevage = désertification naturelle et humaine
- ▶ L'élevage façonne des paysages à forte valeur
 - patrimoniale = créateurs de lien social
 - culturelle et touristique = créateurs de revenus

Les légitimités de l'élevage

Systemes agricoles diversifiés

- ▶ Spécialisation néfaste (monoculture, mono-élevage) :
appauvrissement des sols, pollution des sols ou des eaux...
- ▶ Déjections = engrais biologiques (pas de synthèse, basés sur énergie)
- ▶ Coproduits à valoriser
Rotation des cultures avec fourrages, industries agro-alimentaires
- ▶ Élevage et cultures en économie circulaire
=> équilibrer les cycles (azote, carbone...)
- ▶ Prairies : captation du carbone, stockage dans le sol
- ▶ Biodiversité + par juxtaposition des champs et des près

Les légitimités de l'élevage Avec des systèmes vertueux Dans une perspective agroécologique

- ▶ Des systèmes d'élevage en faveur des avantages ci-dessus
- ▶ Des systèmes illégitimes : dégradation de critères d'intérêts supérieurs
 - ❑ Traitement inhumain des animaux
 - ❑ Impact démesuré sur l'environnement (eau, air, biodiversité...)
 - ❑ Prélèvement excessif de ressources naturelles (déforestation, terres, aliments)
- ▶ Des évaluations nécessaires
 - ❑ Évoluant en fonction des connaissances
 - ❑ Avec des obligations de résultats, et pas uniquement de moyens

Les légitimités de l'élevage

Quelques considérations finales

- ▶ Effets négatifs = pas assez pour remettre en cause la légitimité.
La plupart des activités humaines « nécessaires » = impacts négatifs.
Des choix à faire au nom des nécessités et des principes
- ▶ Ensemble du vivant, autres ressources, éléments naturels en interaction
Changement d'une partie, impact sur le système dans son ensemble ?
- ▶ Principes (respect des humains et des animaux...), nécessités (se nourrir, équilibres naturels...), obligations (droit de propriété...)
Hiérarchie des normes (sociales ou légales) pas immuable

De la légitimité au Statut Juridique de l'Animal

- ▶ Activité « légitime » = pas rendue impossible par législation
 - ❑ Directement par interdiction
 - ❑ Économiquement par des contraintes trop coûteuses
 - ❑ Par obligation d'une organisation des tâches impossible à tenir...
- ▶ Une législation => pratique d'une activité impossible
⇔ Pas vue comme assez légitime !
- ▶ Transformation régime juridique d'une activité
Nécessaire débat public sur la légitimité

Merci de votre attention !